

EPCC DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
 Du Conseil d'administration

Délibération n° 2005 – 37 du 4 octobre 2005

Objet : Modification du régime indemnitaire

L'an deux mille cinq, le quatre octobre à dix heures, s'est réuni au Château de La Roche Guyon le conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 12 septembre 2005.

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de votants : 10

Etaient présents :

Administrateurs

- *Président* : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- *Représentant de l'Etat* : Patrice PENNEL, préfecture du Val d'Oise (DACI)
- *Représentant du Conseil général du Val d'Oise* : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont
- *Représentant de la commune de La Roche Guyon* : Alain QUENNEVILLE, maire
- *Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français* : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
- *Propriétaire du château* : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

- *Personnalité désignée par le Conseil général* : Luc-Alain VERVISCH, directeur général adjoint du département du Val d'Oise
- *Personnalité désignée par le propriétaire* : Yolaine de La ROCHEFOUCAULD
- *Personnalité désignée par la commune* : Gilles MACRE, maire adjoint de la commune de La Roche Guyon.

Représentants du personnel

- Olivier LOPES

Excusés :

- Jean-Pierre BADY, conseiller maître à la cour des comptes et président du conseil national des Parcs et Jardins
- Jean-François DE CANCHY, directeur régional des affaires culturelles (DRAC Ile-de-France)
- Christophe DURAND, conseiller général
- Alain LEYKINE, conseiller général
- Christian LEYRIT, préfet du Val d'Oise
- Jean-Pierre MULLER, conseiller général
- Guy PARIS, vice-président de L'EPCC, conseiller général
- Vincent SUKHASEUM, représentant du personnel
- Michel TRON, architecte des bâtiments de France
- Bernard TOUBLANC, Directeur de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
VU les statuts de l'EPCC,
VU la convention collective « Animation »
(Convention collective nationale du 28/06/88, étendue par arrêté du 10/01/89, J.O. 13/01/89, brochure J.O 3246)
VU le décret n° 2005 – 542 du 19/05/05.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT que les primes d'astreintes concernant le personnel de l'EPCC sont calculées suivant le décret n°2005 – 542 du 19/05/05 (Journal Officiel du 27/05/05)

PRECISE que le personnel a effectué ces astreintes depuis le 01/04/05 sans être rémunéré et bénéficiera d'un effet rétroactif sur les salaires du mois de novembre 2005.

VALIDE les primes d'astreintes et l'effet rétroactif au 01/04/05.

ADOpte le régime indemnitaire ci-après détaillé :

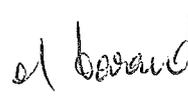
TABLEAU DES ASTREINTES

ASTREINTE d'exploitation ou de sécurité	Une semaine complète d'astreinte	145,80 €
	Astreinte de week-end : du vendredi soir au lundi matin	106,60 €
INTERVENTION	Forfait week-end	22,00 €
	Forfait semaine	11,00 €

DIT que la nouvelle organisation nécessite des changements d'affectation du personnel et de nouvelles rémunérations ;

ADOpte la grille des salaires et le nouvel organigramme provisoire joints à la présente délibération.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD

MOUVEMENT DE PERSONNEL

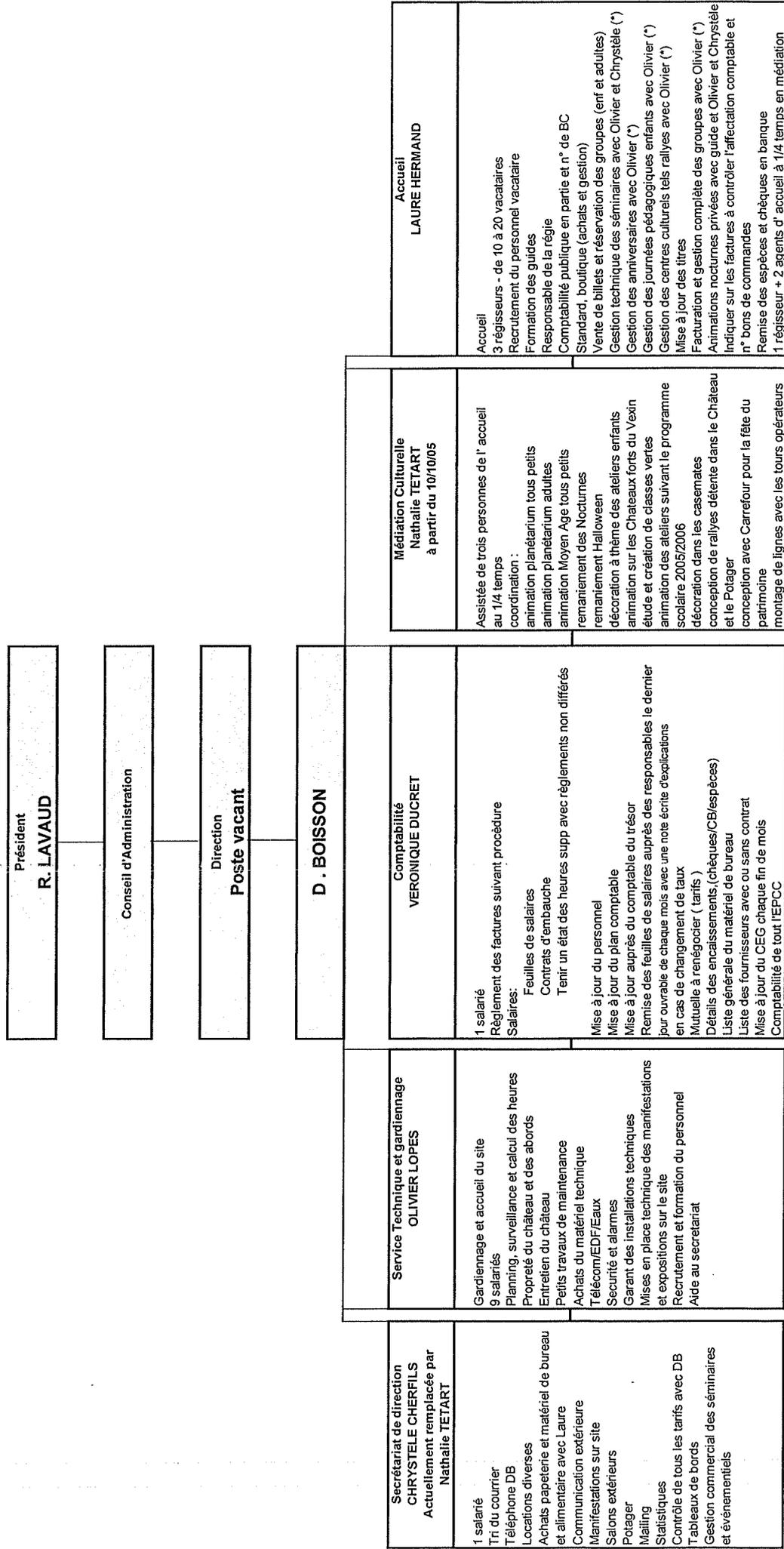
Nouvel organigramme :

1. Madame COUDERT, Madame EDON : licenciées
Monsieur Vincent SUKHASEUM ; en cours de licenciement
2. Du 06/04/05 au 07/10/05, Melle Nathalie TETART a remplacé Melle Chrystèle CHERFILS au secrétariat et à la communication.
A compter du 10/10/05, elle prend la responsabilité de la médiation.
Elle sera aidée par trois personnes de l'accueil au ¼ temps en fonction des possibilités.
3. Madame Véronique DUCRET, comptable de formation, régisseur adjoint qui effectuait la comptabilité de l'accueil prend le poste de Mr SUKHASEUM.
Elle continuera à faire la comptabilité de la régie.
4. Melle Emmanuelle EVRARD passe de vacataire à régisseur adjoint et Madame Nathalie MICHEL de vacataire à agent d'accueil en CDI.
Ces deux employées étaient réglées en heures administratives.
5. Melle Nathalie TETART passe au service médiation en CDD.
6. Chrystèle CHERFILS passe au 4/5 de temps.
7. Régularisation des astreintes du Château depuis le 01/04/05, effectuées mais non payées.
 - astreinte du vendredi au lundi : 106.60 €
 - astreinte à la semaine : 145.80 €
 - intervention en semaine, forfait : 11.00 €
 - intervention le week-end, forfait : 22.00 €Ces tarifs correspondent au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005, relatif aux modalités de la rémunération, ou de la compensation des astreintes.
(J.O. du 27/05/05)
 - les astreintes de septembre n'ont pas été réglées, elles seront réglées en novembre 2005
 - l'effet rétroactif de Avril 2005 à Août 2005 sera effectué sur les salaires de novembre 2005
8. Les modifications internes des salariés permettent plus de souplesse en cas d'absence imprévue.
9. Mr LERIBAUT et l'EPCC n'ont pas souscrit d'assurance chômage publique.
L'EPCC devra donc régler les salaires de Mr LERIBAUT jusqu'à ce qu'il retrouve du travail.
Mr VERVISCH étudie ce dossier.

10. Les astreintes augmentent la masse salariale brute de 424 € à 504 € brut.

11. Total des salaires bruts par mois avant septembre 2005 : 31 925 €
Total des salaires bruts par mois à partir de septembre 2005
y compris les astreintes et le salaire de Mr LERIBAUT (3 897€) : 29 306 €

Ces totaux ne tiennent pas compte des vacataires.



Chrystèle apparait dans différents postes, afin qu'elle soit informée de toutes les activités du site pour vous aider et m'en référer

Salaires de l'E.P.C.C.

Noms des salariés	Types de Contrats	Heures mensuelles	Salaires brut mensuels	Primes de polyvalence	Prime NBI	Avantages en nature	TOTAL		Ecart
							avant sept. 2005	à partir d'octobre 2005	
ASTIER	CDI	152	1 464				1 464	1 464	0
BEN MAHMOUD	CDI	152	1 470				1 470	1 470	0
BONNET	CDI	152	1 529				1 529	1 529	0
BOUZIT	CDI	152	1 464				1 464	1 464	0
CHERFILS	CDI	152/135	1 593	150			1 743	1 617	126
COUDERC	CDI	135	1 700				1 700	0	1 700
DUCRET	CDI	152	1 460				1 460	1 950	-490
EDON	CDI	114	1 272				1 272	0	1 272
HERMAND Laure	CDI	152	1 694		76,33		1 770	1 770	0
HERMAND Valérie	CDD	152	1 250				1 250	1 250	0
LEBIGOT	CDI	152	1 464				1 464	1 464	0
LEGALIC	CDI	152	1 529				1 529	1 529	0
LERIBAUT	CDI	152	3 546			351	3 897	0	3 897
LOPES	CDI	152	1 464	300		150	1 914	1 914	0
N'GUYEN	CDI	152	1 464				1 464	1 464	0
RASSE	CDD/CDI	152	1 217				1 217	1 217	0
ROUSSEAU	CDI	152	1 464				1 464	1 464	0
SUKHASEUM	CDI	152	2 534				2 534	0	2 534
TETART	CDD	152	1 450				1 450	1 600	-150
EVARD	CDI	152	1 313				1 313	1 250	63
MICHEL	CDI	152	994				994	1 250	-256
TOTAL							36 367	25 666	

Melle TETART a remplacé Melle CHERFILS durant son congé de maternité, elle est affectée à la médiation culturelle
Melle EVRARD était guide, elle est affectée à l'accueil en tant que régisseur adjoint,
Mme MICHEL était guide, elle est affectée à l'accueil en tant qu'agent d'accueil
Mme DUCRET était régisseur-adjoint, elle est affectée au service comptabilité en tant que comptable
Le salaire des 2 guides est la moyenne de leurs vacations et heures administratives sur 1 an
Le seul salaire supplémentaire est celui de Melle TETART et celui de Mr RASSE par rapport à 2004
Malgré tous les changements d'affectation nous ne dépassons pas la masse salariale, hors salaire de Mr BOISSON